



International Foundation
for Electoral Systems

**FONDATION INTERNATIONALE POUR LES SYSTÈMES ÉLECTORAUX
(IFES)**

**Demande de prix (RFQ) pour la fourniture de productions vidéo et de
photographies pour un lexique électoral en langue des signes en Haiti**

Demande de soumission n° RFQ-21-046

25 mai 2021

1 INTRODUCTION

1.1 Objectif

Le but de cette Demande de prix (RFQ) est d'inviter les fournisseurs potentiels à envoyer une réponse écrite (« Réponse ») pour l'acquisition de productions vidéo et de photographies pour un lexique électoral en langue des signes en Haïti. La demande de soumission montre aux fournisseurs potentiels les exigences opérationnelles et de rendement pertinentes.

1.2 Couverture et participation

L'IFES se réserve le droit de rejeter toutes les offres, d'ajouter, de supprimer ou de modifier tout article de la demande de soumission à tout moment, sans avis préalable et sans aucune responsabilité ou obligation de quelque nature que ce soit. Cette demande de prix n'oblige pas l'IFES à signer un contrat et n'oblige pas l'IFES à payer les frais engagés pour la préparation de l'envoi d'une Réponse.

1.3 Tolérance zéro en matière de fraude

L'IFES a une tolérance zéro en matière de fraude. La fraude est un acte ou une omission qui induit délibérément en erreur, ou tente d'induire en erreur, d'obtenir un avantage ou d'éviter une obligation. Si vous avez des inquiétudes concernant une fraude potentielle liée de quelque manière que ce soit aux projets, aux contrats ou aux activités de l'IFES, contactez l'assistance en ligne de la conformité de l'IFES à compliance@ifes.org ou au +1 202-350-6791.

2 INFORMATIONS GÉNÉRALES

2.1 L'Organisation

L'IFES est une organisation non gouvernementale indépendante qui fournit un soutien professionnel à la démocratie électorale. L'IFES soutient le droit des citoyens à participer à des élections libres et équitables. Notre expertise indépendante renforce les systèmes électoraux et développe la capacité locale à fournir des solutions durables.

En tant que leader mondial de la promotion de la démocratie, nous faisons progresser la bonne gestion des affaires publiques et les droits démocratiques en :

- Fournissant un soutien technique aux fonctionnaires électoraux
- Donnant aux groupes sous-représentés les moyens de participer au processus politique
- Appliquant la recherche sur le terrain pour améliorer le cycle électoral

Depuis 1987, l'IFES a travaillé dans plus de 145 pays, des démocraties en développement à celles bien développées.

2.2 Calendrier des événements

L'horaire provisoire suivant s'appliquera à cette demande de soumission. Les dates peuvent changer en fonction des besoins de l'IFES ou de circonstances imprévues. L'IFES fera part des modifications de l'horaire.

- | | |
|--|--------------|
| • Émission de la demande de prix le | 25 mai 2021 |
| • Questions techniques/demandes de renseignements attendues le | 31 mai 2021 |
| • Réponses/addendum de l'IFES le | 2 juin 2021 |
| • La demande de prix prend fin le | 13 juin 2021 |

3 DIRECTIVES POUR LA PRÉPARATION DE LA PROPOSITION

3.1 Compréhension de la demande de soumission par les fournisseurs potentiels

Les fournisseurs potentiels sont responsables de la compréhension de la demande de soumission dans son intégralité et de chacun de ses articles. Ils doivent aussi s'informer auprès de l'IFES si nécessaire pour s'assurer de bien la comprendre. L'IFES se réserve le droit de disqualifier, à sa seule discrétion, tout fournisseur potentiel qui ne comprend pas la demande de soumission ou l'un de ses articles. Une telle disqualification sera sans faute, sans frais ni responsabilité de quelque nature que ce soit de la part de l'IFES.

3.2 Informations de l'IFES

Toutes les informations fournies par l'IFES dans cette demande de soumission peuvent être modifiées à tout moment. L'IFES ne certifie aucunement l'exactitude de tout article et n'est pas responsable de l'utilisation ou de la fiabilité de ces informations ou de toute réclamation qui en découle.

3.3 Communication

Toutes les communications liées à la demande de prix doivent être faites par écrit. La communication verbale ne sera prise en considération que si elle est formellement confirmée par écrit par le responsable de l'acquisition mentionné à l'article 3.3.1. En aucun cas la communication verbale ne prévaudra sur la communication écrite.

- 3.3.1 Point de contact :** le seul point de contact pour toutes les communications liées à cette demande de soumission est indiqué ci-dessous.

Abdullah Abdullah
Gestionnaire principal des contrats et des subventions
aabdullah@ifes.org

et

Khurram Naz
Administrateur des contrats et des subventions
knaz@ifes.org

- 3.3.2 Les communications formelles** doivent inclure, sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants :

- Les questions concernant cette demande de soumission doivent être soumises par écrit au point de contact identifié à l'article 3.3.1.
- Les erreurs et les omissions dans cette demande de soumission, ainsi que les améliorations. Les fournisseurs potentiels doivent informer l'IFES de toute différence, erreur ou omission pouvant exister dans le cadre de cette demande de soumission. Les fournisseurs potentiels doivent recommander à l'IFES toute amélioration du travail décrit dans la demande de soumission qui pourrait être dans le meilleur intérêt de l'IFES.
- Les demandes d'information sur les interprétations techniques doivent être soumises par écrit au point de contact identifié à l'article 3.3.1.

3.3.3 Addendum : l'IFES fera un effort de bonne foi pour fournir une réponse écrite aux questions ou aux demandes de clarification sous forme de réponses écrites ou d'addendum conformément au *Calendrier des événements*.

3.3.4 Publication en ligne : une copie de cette demande de soumission, des Amendements et/ou des questions et réponses sera disponible en ligne à l'adresse : www.ifes.org/procurement-notice.

3.4 Soumission

Il est obligatoire pour les fournisseurs potentiels d'envoyer des propositions en copie électronique par courriel au point de contact identifié à l'article 3.3.1 au plus tard à la date et à l'heure de fin indiquées dans le *Calendrier des événements*.

3.5 Critères de sélection

L'évaluation de chaque Réponse à cette demande de soumission sera basée sur les critères décrits ci-dessous. Le but de cette demande de soumission est de déterminer les fournisseurs potentiels responsables qui ont l'intérêt, la capacité et la solidité financière de fournir à l'IFES le produit et/ou le service identifié dans le Champ d'application des travaux.

Critères d'évaluation :

L'IFES évaluera les offres sur la base des critères suivants :

1. ÉCHÉANCIER 25 %
 - Capacité à fournir les services dans les délais prévus par l'IFES
 - Échéancier compétitif mais raisonnable

2. EXPÉRIENCE 25 %
 - Capacité et expérience pour mener à bien ce type de contrats
 - Connaissance et compréhension démontrées des produits/équipements nécessaires

3. QUALITÉ 20 %
 - La qualité du service répond aux exigences de l'IFES
 - Capacité démontrée à fournir des produits de qualité
 - Les conditions de garantie satisfont ou dépassent les exigences de l'IFES

4. PRIX 30 %
 - Prix compétitifs
 - Conditions de paiement compétitives

Notation des critères d'évaluation pour chaque critère :

Dépasse largement les attentes	5 points
Dépasse légèrement les attentes	4 points
Répond aux attentes	3 points
Répond à la plupart des attentes, mais pas à toutes	2 points
Ne répond pas aux attentes	1 point

3.6 Sélection et avis

L'IFES évaluera les Réponses pour déterminer les fournisseurs responsables et les offres responsables. Les finalistes seront sélectionnés pour passer à la phase de négociation de ce processus. Un avis écrit sera envoyé aux finalistes par courriel.

4 CHAMP D'APPLICATION DES TRAVAUX/BIENS/SERVICES

Dans le cadre de la sensibilisation des sourds et des malentendants, la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES) lance un lexique électoral en langue des signes. Pour ce faire, l'IFES aura besoin des services d'une entreprise spécialisée pouvant effectuer les tâches suivantes :

- Enregistrement de vidéos de 15 à 20 secondes des définitions de 120 à 150 mots/expressions en langue des signes.
- Enregistrement de voix hors champ en créole et en français pour 120 à 150 vidéos de 15 à 20 secondes.
- Photographier la transcription de 120 à 150 mots/expressions en langue des signes (en moyenne 6 photos par mot/expression).
- L'intégration des définitions dans le sous-titrage en créole et en français.

Remarque : les interprètes et les personnes qui seront utilisés pour les vidéos et les voix hors champ ne doivent pas être pris en compte lors de l'élaboration de votre offre financière.

Afin de mieux comprendre le champ d'application des travaux, nous vous suggérons de consulter le lien suivant : <https://ichartisawti.com/?page=home>. Ce lien vous mènera au site du lexique développé par l'IFES en Tunisie qui servira de modèle pour le contexte haïtien.

5 EXIGENCES FONCTIONNELLES

5.1 Échéancier

Les fournisseurs potentiels doivent envoyer un échéancier dans la Réponse indiquant le temps nécessaire pour produire et consolider les produits et/ou fournir les services.

5.2 Code géographique

Le projet de l'IFES en **Haiti** est financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) sous le code géographique 937 de la Source et de la Nationalité (S/N) (référez-vous au [22 CFR 228.03](#) pour en savoir plus). Une exonération peut s'appliquer à certaines offres. Si l'IFES détermine qu'une exonération est nécessaire, le temps estimé requis pour obtenir l'exonération sera pris en compte dans « l'Échéancier » des Critères d'évaluation. L'IFES encourage tous les entrepreneurs potentiels à examiner les produits qui relèvent du Code géographique S/N 937 dans la mesure du possible.

5.3 Permis, autorisation et approbations

Les fournisseurs potentiels incluront dans l'échéancier tout le temps nécessaire pour obtenir les permis, les autorisations et/ou les approbations requis en vertu des exigences légales locales pour produire ou fournir les produits et/ou les services décrits dans le Champ d'application des travaux.

6 QUALIFICATIONS ET RÉFÉRENCES

Les fournisseurs potentiels doivent fournir les informations suivantes pour que leur Réponse soit prise en compte :

1. Un bref aperçu de l'entreprise et des services offerts, notamment :
 - Le nom légal complet et l'adresse de l'entreprise
 - Les documents d'enregistrement corporatifs et fiscaux
 - L'année de création ou d'établissement de l'entreprise
 - Le nom complet du représentant légal (président ou directeur général) de l'entreprise
 - Le nom de toute personne physique ou morale détenant 50 % ou plus de l'entreprise
 - Les entreprises américaines doivent indiquer si elles sont une petite entreprise enregistrée (appartenant à une femme, à un ancien combattant, à une minorité visible, à une personne handicapée, à un ancien combattant handicapé en service)
 - Aucune sous-traitance n'est autorisée dans le cadre de cette demande de soumission.
2. Une preuve de la réussite d'un projet de taille et de complexité similaires.
3. Références : les coordonnées d'au moins trois références de projets similaires en taille, en application et en champ d'application, ainsi qu'une brève description de leur mise en œuvre (y compris le lieu et l'année). L'IFES se réserve le droit de demander des références supplémentaires et de les vérifier.
4. Les fournisseurs potentiels doivent être légalement enregistrés en vertu des lois du pays dans lequel ils sont établis et posséder toutes les licences, les permis et les approbations gouvernementales nécessaires à l'exécution du champ d'application des travaux.
5. Une attestation signée par un dirigeant ou un représentant autorisé indiquant que l'entrepreneur/le fournisseur potentiel dispose de ressources et d'installations financières, techniques et de gestion suffisantes pour s'acquitter du champ d'application des travaux.

7 PRIX

Les entrepreneurs potentiels doivent compléter la ventilation des coûts suivante pour la mise en œuvre de leur solution pour le projet de l'IFES tel que décrit dans cette demande de soumission. Les entrepreneurs potentiels doivent accepter de maintenir ces prix valables pendant au moins 180 jours civils.

Le prix doit être en **gourdes haïtiennes (HTG)**. Les prix unitaires sont exigés et en cas de divergence entre les prix unitaires et le prix total, le prix unitaire sera utilisé comme base de référence dans l'évaluation. Les spécifications techniques doivent être indiquées pour chaque article.

Numé ro	Description de l'article	Spécifications techniques	QTÉ	Unité	Prix unitaire HTG	Prix total HTG
1.	Enregistrer des vidéos	Enregistrement de vidéos de 15 à 20 secondes des définitions de 120 à 150 mots/expressions en langue des signes	150	Chaque		

2.	Enregistrer l'audio	Enregistrement de voix off audio en créole et Français pendant 120 à 150 vidéos de 15 à 20 secondes	150	Chaque		
3.	Photographiez la langue des signes	Photographier la transcription de 120 à 150 mots/expressions en langue des signes (une moyenne de 6 photos par mot/expression)	150	Chaque		
4.	Produire des sous-titres	Intégration des définitions dans le sous-titrage Français créole et Français	150	Chaque		
Sous-total						
Total					HTG	
Taxes (le cas échéant)					HTG	
Coûts administratifs					HTG	
Grand total					HTG	

8 CONDITIONS GÉNÉRALES SUPPLÉMENTAIRES

8.1 Accord de non-divulgence

L'IFES se réserve le droit d'exiger du fournisseur potentiel de signer un accord de non-divulgence.

8.2 Pas de collusion

La collusion est strictement interdite. La collusion est définie comme un accord ou un pacte, à l'écrit ou verbal, entre deux ou plusieurs parties dans le but de limiter la concurrence loyale et ouverte en trompant ou en fraudant un tiers.

8.3 Entreprises détenues ou contrôlées par le gouvernement

Le fournisseur potentiel doit divulguer par écrit dans sa Réponse si un gouvernement, ses agents ou ses agences ont un intérêt de propriété ou de gestion dans l'entreprise. Le fait de ne pas divulguer la propriété gouvernementale d'un intérêt de gestion dans l'entreprise entraînera le retrait de l'offre de l'entrepreneur potentiel.

8.4 Sous-traitance

Aucune sous-traitance n'est autorisée dans le cadre de cette demande de soumission.

8.5 Coûts

La demande de soumission n'oblige pas l'IFES à payer des frais, de quelque nature que ce soit, qui pourraient être encourus par un entrepreneur/fournisseur potentiel ou des tiers, dans le cadre de la Réponse.

8.6 Propriété intellectuelle

Les fournisseurs potentiels ne peuvent utiliser aucune propriété intellectuelle de l'IFES, y compris, mais sans s'y limiter, tous les logos, les marques ou les noms commerciaux de l'IFES, à tout moment sans l'approbation écrite préalable de l'IFES.

8.7 Réponses des entrepreneurs potentiels

Toutes les Réponses acceptées deviendront la propriété de l'IFES et ne seront pas rendues.

8.8 Attribution partielle

L'IFES se réserve le droit d'accepter toute ou une partie de la Réponse lors de l'attribution d'un contrat.

8.9 Aucune responsabilité

L'IFES se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute Réponse ou d'arrêter le processus d'acquisition à tout moment, sans attribuer aucune raison ou responsabilité. L'IFES ne sera pas responsable envers tout entrepreneur potentiel, personne ou entité pour toute perte, dépense, coût, réclamation ou dommage de quelque nature que ce soit.

8.10 Intégralité de la demande de soumission

Cette demande de soumission, tout addendum à celle-ci et les annexes jointes, constituent l'intégralité de la demande.

[Fin de la demande de soumission]